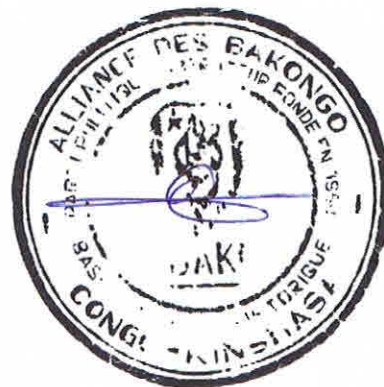




GOUVERNEMENT

KINSHASA-LEOPOLDVILLE

B.P. Kin-Leo



LA REPUBLIQUE DU KONGO CENTRAL ET L ALLIANCE DES BAKONGOS "ABAKO" !
PRESENTENT LES INDEPENDANCES SIGNEES LE 30 JUIN 1970 PAR
N/Réf. LE ROI BAUDOIN 1er ET PARTIES AU CENTRE KIMBANGUISTE DE
V/Réf. KINSHASA A LEOPOLDVILLE.

=====
RAPPEL EN BREF:

Objet:

Le 4 et 13 Janvier 1959, la République du Kongo Central est proclamée, suivi de la mise en place de son Gouvernement. L'Indépendance est donc une affaire du Kongo Central (Voir photos et Carte Géographique jointes).

Le 13 Janvier 1959, le reste du Congo Belge vota la Déclaration du Gouvernement Colonial belge et ses élections du 20 Décembre 1959, refusant toute indépendance. (Voir photo jointe).

En Janvier-Février 1960, toutes les parties sont invitées à Bruxelles pour une Table Ronde politique. La délégation de la République du Kongo Central est conduite par S.E. Monsieur Joseph Kasa Vubu, Président de la République et Président Général de l'Alliance des Bakongos "ABAKO", parti politique fondé clandestinement en 1950. (Voir diverses photos de presse de l'époque - Courrier d'Afrique).

Pendant cette table ronde et devant les trois parties constituées, la République du Kongo Central posa des Conditions et exigea des accords et engagements à respecter si le reste du Congo Belge voulait avoir des indépendances. (Voir photo de la Table Ronde politique de Bruxelles).

Le reste du Congo Belge (partie par partie), le Colonisateur Belge comme Témoin, acceptent et signent sur les Conditions posées par la République du Kongo Central:

- Création d'une République démocratique du Congo en date du 30 JUIN 1960;
- DELAI ET ESSAI de cette RDC (DIX ANS) (10) c.à.d. 30 JUIN 1960 - 30 JUIN 1970;
- LOI FONDAMENTALE confectionnée et mise en place par le Colonisateur-Témoin; à suivre et à respecter impérativement pour le bon fonctionnement sans désordres quelconques jusqu'à la fin du délai imparti.
- Tout désordre met fin à la RDC au 30 JUIN 1970. ETC.... (Voir Situation déjà exposée).

.../...

Dans les mêmes circonstances de festivités du 30 JUIN 1960, le Roi Baudouin 1er et Joseph Kasa Vubu acclamé Roi du royaume du Kongo-dia-Ntotila le 4 Janvier 1959, signent le LIVRE D OR accompagné de 1 EPEE (SABRE) symbolisant la restauration dudit royaume comme Capitale politique MBANZA KONGO. (Voir Photos).

Etant donné le NON RESPECT des Conditions et des engagements signés lors de la Table Ronde de Bruxelles ci-haut citée, ou les désordres faits tout au long du délai convenu, les Représentants Légaux du Royaume du Kongo-dia-Ntotila s étaient rencontrés en Congrès le 29 août 1969 à NKIZU dans le KONGO CENTRAL, pour préparer et mettre en place le discours prévu pour la date du 30 JUIN 1970 sur la balkanisation qu on attendait. (Voir la vieille Copie de ce discours, que le Congrès Clandestin du 29 JUIN 1994, redactylographia pour la lecture facile).

Par ailleurs, le même Congrès clandestin de 1994, décida que la liste des BIENS MAL ACQUIS du PORTEFEUILLE COMMUN, qui devait être distribué aux Etats devenus Indépendants, soit jointe à ce discours. Etant entendu que le Dictateur MOBUTU Jos ses Collaborateurs du Manifeste du MPR et sa famille se partagèrent ce Portefeuille en 1971 par la Zaïrianisation. Car, il est tout à fait vrai que d autres têtes/MPR, manquent sur cette liste des BIENS MAL ACQUIS) que tous ces empires attendent d exiger à tous ces Collaborateurs de Mobutu par la JUSTICE.

En principe et de toute manière, tous ces empires et royaumes rencontrés sur les terrains par les Colonisations de Berlin 1885, devraient se réjouir de leurs indépendances, pour aller s organiser politiquement chez eux; au lieu d accepter à rester continuellement sous-tutelle d un autre royaume, le KONGO-DIA-NTOTILA, état souverain reconnu internationalement et qui avait des Ambassade à l étranger depuis la fin de 14ème Siècle.

Pourtant, n ayant pas les mêmes coutumes, us et moeurs tout à fait différentes ou la Culture n étant pas la même, ces empires qui se diffèrent les uns aux autres, choisissent les Violences, les assassinats et les brutalités que le dictateur leur enseigna et leur laissa. Dans tout cela, leurs Gibles c est Kinshasa de Ne Kongo, le Kongo Central pour empêcher que les Ne Kongo ou la République du Kongo Central, leur exigent les Documents signés pour leurs indépendances du 30 JUIN 1970 qu ils refusent, alors que ces mêmes documents se trouvent entre les mains de la famille de Mobutu, toujours cachés et NON-DITS. Faut-il attendre la JUSTICE INTERNATIONALE?

C est donc à partir de cette haine de jalousie politique que le dictateur Mobutu cultiva vis-à-vis des ne Kongo, à cause de la République du KONGO CENTRAL ou du royaume du KONGO-DIA-NTOTILA, et que les responsabilités et Culpabilités ayant été fixées et connues, tous les Crimes commis sur les Ne Kongo sont liés à ces Violences de nature politique: assassinats, tueries, massacres, fosses communes Etc... dans le Kongo Central. Tout cela vient de ces causes politiques, des documents des indépendances (cachés). Les Complicités sont à tous ceux qui occupent les terres du Kongo-dia-Ntotila. Estimons que la Justice ne peut fermer ses yeux et ses Oreilles, pour ne pas penser à toute Complicité contre les Ne Kongo du Kongo Central ou du Kongo-dia-Ntotila.

Mais, le jour où l O.N.U., ses Offices et ses Organisations qui n ont pas existé en 1885, comprendront que les persécutions et les intimidations dont les Ne Kongo sont victimes, sont entièrement politiques, à cause du Kongo Central et de leur Royaume du Kongo-dia-Ntotila, et de tous ces motifs politiques,

Le jour où ils comprendront qu il ne s agit pas de CULTURE POLITIQUE NOUVELLE dans le Continent ex-Congo Belge; et que cette CULTURE POLITIQUE NOUVELLE NE PEUT ETRE SOUTENUE comme autrefois, ou à ce jour;

Et que, une certaine expansion et Colonisation modernes menacent toujours les Ne Kongo et leurs terres;

La Commission de Décolonisation ne manquera pas être consultée, pour voir et examiner de près, si tous les dossiers sont en place, pour le véritable rôle de décolonisation qui fut confié à cette Commission lors de la Création des Nations Unies.

Pour ce faire et en toute Conclusion:

- 1/ L O.N.U. est présente dans le Continent ex-Congo Belge depuis 1960, Surveiller ou avoir des Observateurs à chaque fois qu il y a des élections, n est pas une Solution;
- 2/ Désigner la Justice à Surveiller ou à Suivre les moments de Vote dans ce même Continent ex-Congo Belge, fait penser aux Intimidations et aux menaces politiquement camouflées. Car, tout Peuple qui a même CULTURE n a pas besoin de tout cela;
- 3/ Persécuter, assassiner ou arrêter et mettre en Prison, les leaders à la tête de chaque empire ou de chaque royaume rencontré par la Colonisation de Berlin 1885, n est pas non plus une Solution. La seule Solution recommandée par la liberté, par l égalité, par la démocratie, la Justice ou par la Civilisation reste celle d un même empire, d un même royaume qui a sa Culture pour son Peuple, et NON pour les empires ou Royaumes groupés par la force des armes de la Colonisation comme le cas du Continent ex-Congo Belge. Alors que les Cultures sont entièrement différentes les uns aux autres dans ces empires traditionnels.
- 4/ ETC...

Donc, la Solution est politique et impérative; c.à.d., remettre les Indépendances Signées le 30 JUIN 1970, par le Roi Baudouin Ier et Parties (Ces empires) comme cela fut fait. Car, chaque état devenu indépendant sur base des traditions de son Peuple, a sa Culture, c.à.d., ses Coutumes, ses us et ses moeurs, n a pas besoin des Observateurs lorsqu il y a des élections. C est cela la vraie Démocratie, et cela pour éviter de penser à une nouvelle vision de Colonisation moderne ou à un Souhait exprès de poursuivre les Cauchemars éternels.

Ainsi fait, 2011.-

- Copie à l O.N.U.

- Organisations nationales

Le Premier Ministre de la République du KONGO CENTRAL
Président Général de l ABAKO
P. A. Tamankueno M./ Réfugié politique
DELEGATION EN EXIL



PROIT DE SUITE KONGO-DIA-NTOTILA

L ABAKO ET LES INDEPENDANCES SIGNEES LE 30 JUIN 1970 A KIN-LEO:
